

# Parc naturel régional du Vercors

INSTANCES

## BUREAU SYNDICAL: DÉCISIONS

Mercredi 11 juin 2025 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

*Le onze juin deux mille vingt-cinq le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt-cinq par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.*

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 41

Présents: **19** (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 65

Présentes: 34

Pouvoirs: 4

Total: **38** (mini 33)

### **Délégués présents :**

Jacques ADENOT, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
Philippe AGERON, Délégué de Pont-en-Royans  
Robert ALLEYRON BIRON, Délégué de la Rivière  
Marie-Odile BAUDRIER, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors  
Philippe BERNARD, Délégué de Lans-en-Vercors  
Pierre BLUNAT, Délégué de la ville de Vinay (ville-porte) -  
Catherine BOLZE, Conseil Régional AuRA  
Florent BRUNET, Conseil Régional AURA  
Yves CHAZALET, Délégué de Combovin  
Nathalie FAURE, Conseil départemental de l'Isère  
Pierre Louis FILLET, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
Thierry LEVI, Délégué d'Oriol-en-Royans  
Christian MORIN, Conseil Départemental de la Drôme  
Yannick PASDRMADJIAN, délégué de Claix  
Frédérique PUISSAT, Conseil Départemental de l'Isère  
David ROBERT, Délégué de la ville de Romans-sur-Isère (ville-porte)  
Michel VARTANIAN, Délégué de Chamaloc  
Bruno VITTE, Délégué d'Hostun  
Pierre WEICK, Délégué de la CC Massif du Vercors

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

Antoine BACK, délégué de la ville de Grenoble (ville porte)  
à Jacques ADENOT  
Alban PANO, Conseil départemental de la Drôme à  
Christian MORIN  
Agnès TREGRET, Déléguée du Percy-en-Trièves à Philippe  
AGERON

### **Participaient également à la réunion :**

Bruno BEGOU, FAUP  
Monique ORAND, Déléguée de Chatillon en Diois  
Didier RICHE, Délégué de Gresse-en-Vercors  
Philippe ROUSTAND, CESER  
François VERON, Conseil Scientifique  
Anne-Christine WOLNY, Fondation du patrimoine  
Olivier PUTOT, Directeur du Parc du Vercors

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 21 mai 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Association Dark Sky France : proposition d'adhésion**

L'association Dark Sky France a été créée en Assemblée Générale constitutive le 19 juin 2024.

Dark Sky France a pour objet de garantir la cohérence et la pérennité des espaces certifiés par Dark Sky International afin de contribuer à la réduction de la pollution lumineuse.

Pour ce faire, l'association rassemble des personnes physiques et morales en charge de la création et de la gestion des espaces certifiés Dark Sky International en France, et plus largement, qui œuvrent pour préserver l'accès au ciel étoilé.

Plus précisément, Dark Sky France vise à :

- Renforcer la mission de Dark Sky International en France et sa visibilité ;
- Améliorer par cette présence locale en langue française la communication, le soutien et les échanges entre Dark Sky International et les actions menées en France, notamment avec les sites certifiés ou en cours de certification ;
- Apporter une expertise auprès des sites certifiés en France et être représentative de leurs compétences concernant les enjeux majeurs liés à la préservation de la Nuit, notamment : la préservation de la biodiversité ; les études et suivis scientifiques ; les éclairages publics et privés ; les technologies ; la sensibilisation ; le tourisme ; la gouvernance et les échanges avec les représentants des institutions publiques...
- Mettre à disposition des ressources partagées pertinentes pour les sites certifiés et en cours de certification ;
- Conseiller les sites en cours de certification pour faciliter leurs démarches et s'adapter aux besoins spécifiques des missions menées par ces territoires ;
- Suivre les sites certifiés sur la mise en conformité vis-à-vis de la certification délivrée par Dark Sky International ;
- Favoriser la mise en réseau des sites français certifiés par Dark Sky International.

Compte tenu de l'engagement du Parc du Vercors dans la labellisation Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) qui lui a été décernée en 2023 par Dark Sky International, il est proposé d'adhérer à Dark Sky France en rejoignant les membres personnes morales.

La cotisation annuelle est de 100€. Les statuts sont en annexe.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ **d'APPROUVER** l'adhésion à Dark Sky France,

→ **d'AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Révision de la cartographie des habitats naturels des espèces végétales du site Natura 2000 de Lus-la-Croix Haute : demande de financements**

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR8201680 « Landes, pelouses, forêts et prairies humides de Lus-la-Croix-Haute » a été révisé et validé en 2021. Toutefois, la cartographie des habitats du site n'avait pas été mise à jour à cette occasion.

Cet outil de gestion est indispensable pour une animation pertinente du site Natura 2000. La cartographie est aujourd'hui qualifiée d'ancienne puisqu'elle a été réalisée en 1998, puis complétée par quelques modifications en 2013.

L'objectif de cette mission vise à mettre à jour l'ensemble de la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales du site Natura 2000 de Lus-la-Croix-Haute (ZSC) et d'effectuer une estimation de l'état de conservation des habitats naturels du site.

Dans ce cadre, une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes est déposée selon le plan de financement prévisionnel suivant :

| <b>DÉPENSES TTC</b>                 |                 | <b>RECETTES TTC</b>         |                 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| Prestation externe (bureau d'étude) | 91 992 €        | Région Auvergne Rhône-Alpes | 91 992 €        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>91 992 €</b> | <b>TOTAL</b>                | <b>91 992 €</b> |

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

L'opération comportera :

- Une mission d'AMO intégrant la conception du projet, la réalisation des CCTP et l'accompagnement dans la passation des marchés, le suivi des travaux jusqu'à livraison.
- La création de dispositifs d'interprétation et de valorisation sur les thématiques des vautours, du ciel étoilé et du paysage.

**Budget et financement proposé :**

| Dépenses HT                                                                                                |          | Recettes                          |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------|----------|
| Création d'un parcours d'interprétation et de valorisation des vautours & du ciel étoilé au Col de Rousset | 68 000 € | Région Auvergne Rhone Alpes (PPI) | 54 400 € |
|                                                                                                            |          | Autofinancement PNRV              | 13 600 € |
| <b>TOTAL</b>                                                                                               | 68 000 € | <b>TOTAL</b>                      | 68 000 € |

Le projet est réalisé en partenariat et en étroite collaboration avec l'EPIC des Stations de la Drôme. Dans le cadre de son plan d'investissement 2026 et sous réserve de l'obtention de la subvention du Département de la Drôme, il est prévu que l'EPIC enrichisse le projet en intégrant des éléments et travaux complémentaires visant à améliorer et renforcer les cheminements, ainsi qu'à mettre en place une signalétique spécifique liée au projet.

*Le projet soumis à délibération figure dans la convention cadre 2024-2026 entre le Parc et la Région.*

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- **d'APPROUVER** la demande de financement auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la ligne Région Parc Investissement permettant de réaliser l'opération
- **d'AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Création d'un parcours d'interprétation et de valorisation sur les  
thématiques des vautours et de la Réserve Internationale de Ciel  
Étoilé au Col de Rousset : demande de financements**

**Contexte**

Le Parc du Vercors a mis en place il y a plusieurs années, dans le Diois, des lieux d'observation des vautours, une espèce emblématique du patrimoine naturel du massif. Le site du col de Rousset constitue un secteur particulièrement important pour ces espèces et privilégié pour son observation.

En outre, le Parc a porté la labellisation d'une partie de son territoire en Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), reconnaissant ainsi la qualité d'observation de la voûte céleste et notamment sur le secteur du Col de Rousset.

L'EPIC des stations de la Drôme s'engage dans un important plan de diversification touristique aux 4 saisons qui vise à adapter son modèle économique aux effets du changement climatique et en particulier à la réduction de l'enneigement. La démarche consiste notamment à valoriser et promouvoir les patrimoines naturels et culturels du territoire.

Concernant la station du col de Rousset, elle représente une porte d'entrée structurée pour découvrir les patrimoines naturels du Vercors : proximité de la Réserve Naturelle, faune et flore, secteur étoilé de grande qualité...

Dans ce contexte, le Parc du Vercors et l'EPIC des Stations de la Drôme souhaitent créer un parcours d'interprétation et de valorisation autour des thématiques des vautours et du ciel étoilé sur le domaine de la station du Col de Rousset.

Cette opération est inscrite à la programmation 2021-2027 de l'Espace Valléen Vercors et s'articule avec la mission d'accompagnement à la « Transition des Stations » dont l'EPIC des Stations de la Drôme fait parti.

**Objectifs et contenus de l'opération**

Par la création de ce parcours, il s'agira de :

- Accompagner la station du Col de Rousset vers un nouveau positionnement : devenir une porte d'entrée de la découverte des patrimoines naturels aux 4 saisons.
- Valoriser des thématiques fortes et spécifiques du site : les vautours, le ciel étoilé et la RICE, le panorama paysager
- Doter la station d'une nouvelle offre valorisant les patrimoines naturels du site et s'articulant avec l'utilisation du télésiège et du sentier passant par le col naturel pour le retour station
- Favoriser une accessibilité à un très large public par cette articulation avec le télésiège et l'utilisation du cheminement en cours de labellisation « tourisme & handicap ».

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Enquête Flux Vision Tourisme : approbation d'une convention entre  
Isère Attractivité et le PNR Vercors**

Afin d'améliorer la collecte et l'analyse de données statistiques du tourisme et de développer le niveau d'expertise de son Observatoire, l'agence Isère Attractivité expérimente depuis 2014, avec d'autres départements de la région AURA, une technologie d'enquête quantitative fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile. Nommée Flux Vision Tourisme, développée par Orange Business Service, cette technologie permet d'obtenir une quantité, une précision de données jusque-là inégalée :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement,
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou visiteurs étrangers,
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises (régions et départements) et étrangères (pays),
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite).

Le dispositif Flux Vision Tourisme qui est déployé depuis 2014 est reconduit sur 2025/2026. Le contrat signé entre Isère Attractivité et Orange Business Service permet d'obtenir des données sur le département et de définir jusqu'à 15 territoires partenaires à étudier. Isère Attractivité a pour rôle : d'assurer le pilotage technique du dispositif ; d'animer le groupe de territoires volontaires ; de lui fournir l'accès à toutes les données brutes livrées par Orange Business Service.

Dans ce cadre, au regard des opérations Inspiration Vercors et de diversification touristiques en cours sur le Vercors, le Parc du Vercors s'engage :

- à participer, en tant que territoire partenaire, à ce dispositif expérimental du 01/01/2025, pour une durée de 24 mois jusqu'au 31/12/2026,
- à verser à l'agence Isère Attractivité une contribution forfaitaire de 2 200 € par an au titre du financement des données par territoire.

En annexe vous trouverez ci-joint le projet de convention

Pour aller plus loin, quelques chiffres :

Synthèse nuitées clientèles française et étrangères

Nuitées clientèles françaises

Nuitées clientèle étrangères

Top 10 Lieux d'excursion

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** le projet de convention de partenariat Flux Vision Tourisme entre l'agence Isère Attractivité et le Parc du Vercors
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Projet de création d'une zone de protection forte- Arrêté Préfectoral de protection de biotope des Falaises du Pic Saint-Michel au Moucherotte : demande d'avis**

A l'automne 2019, la commune de Claix a initié une démarche de concertation ayant pour objectif de préserver l'espace naturel des falaises nord du Vercors, entre le Pic Saint Michel et le Moucherotte, de la ligne de crêtes jusqu'au pied des parois rocheuses.

Avec l'appui du Parc du Vercors, des échanges ont eu lieu avec les communes concernées par ce secteur (Varces-Allières et Risset, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Saint-Nizier du Moucherotte et Lans-en-Vercors) et le département de l'Isère.

Cet espace présente des enjeux de préservation importants. Grâce aux connaissances acquises, plusieurs espèces emblématiques dont l'avifaune rupestre, et en particulier des rapaces qui nichent sur le site (Aigle royal, Faucon pèlerin), qui sont sensibles aux dérangements sont présentes et nicheuses dans le secteur des falaises.

La pratique de certaines activités de loisirs est une menace avérée comme le montre l'échec de ce couple reproducteur en 2023 après le passage d'un parapentiste devant l'aire de reproduction. Cet échec a conforté la volonté des communes concernées de créer -en plus de l'Espace Naturel Sensible (ENS)- un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB). L'animation de l'ENS, confiée au parc par le Département et les 6 communes, a débuté en juin 2024.

Ces 2 outils sont complémentaires : l'un étant un outil de gestion, permettant la mise en place d'actions (ici, notamment d'actions de sensibilisations), et l'autre étant un outil réglementaire fort.

Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) sont des aires de protection réglementaire dont l'objectif est de prévenir la disparition des espèces protégées, grâce à la mise en place de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou leur survie. Il s'agit donc d'un outil réglementaire qui a vocation à cadrer les activités humaines dans un périmètre donné.

L'élaboration, par la Direction Départemental des Territoires (DDT) de cet APPB s'est fait en concertation, parallèlement à l'élaboration du plan de gestion par le Parc. Des ateliers de concertations ont eu lieu avec différents représentants de sport de pleine nature, et il a été construit avec l'appui d'un groupe de travail constitué des représentants des communes, du Parc, du Conseil départemental, et du Conservatoire d'Espace Naturel (CEN).

L'APPB est soumis actuellement à la consultation du public, conformément à la loi du 27 décembre 2012 sur le principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement ([Lien vers le projet d'APPB et la consultation](#)).

Cet APPB vient donc répondre aux besoins exprimés par les communes, aux enjeux de préservation de ces espèces rares et sensibles et à la protection d'espèces et d'habitats emblématiques du territoire. Il s'inscrit également dans la déclinaison locale de la Stratégie des Aires Protégées.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**EMETTRE** un avis favorable pour la création de l'APPB des Falaises du Pic Saint-Michel au Moucherotte garantie de protection forte de ce lieu fondamental pour la préservation d'espèces sensibles et emblématiques du territoire.

→ d'**AUTORISER** le Président à transmettre cet avis aux services de l'État, dans le cadre de la consultation en cours.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Marché « Intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement et intervenants en éducation artistique et culturelle pour le Parc naturel régional du Vercors » 2025-2028 : choix des prestataires**

Le Président informe les membres du Bureau qu'il s'agit de couvrir les interventions multi-thématiques dans tous les secteurs du territoire et que celles-ci visent à sensibiliser les jeunes dans le cadre scolaire et hors temps scolaire aussi bien que le grand public. La durée du marché est de 36 mois à compter de la date de sa notification aux titulaires ; elle pourra être prolongée par une reconduction expresse de 12 mois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois.

L'enveloppe financière globale allouée à ce marché est d'un montant total de 509 660,00 € hors taxes. Le marché est réparti en quatre lots avec chacun un montant maximum répartis de la façon suivante :

lot 1 : intervenants EEDD partie nord du territoire : 148 075,00 € HT

lot 2 : intervenants EAC partie nord du territoire : 106 755,00 € HT

lot 3 : intervenants EEDD partie sud du territoire : 148 075,00 € HT

lot 4 : intervenants EAC partie sud du territoire : 106 755,00 € HT

Pour chacun des lots, la procédure suivante a été retenue : accord-cadre multi-attributaire à bons de commande. Cette procédure permet d'attribuer chaque lot à un maximum de six soumissionnaires (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats répondant aux cahier des charges et/ou au budget estimé). Par la suite, les bons de commandes seront émis au fur et à mesure des besoins, à tour de rôle en commençant par le premier du classement.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été publié sur les sites Internet du Parc et du Dauphiné EuroLégales en date du 17 avril 2025, ainsi qu'au Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), respectivement en dates du 19 avril et 22 avril 2025.

Le dossier de consultation a été retiré par 28 candidats. Une remise des offres a été imposée par voie dématérialisée via une plateforme dématérialisée agréée. La date limite de la remise des offres était fixée au mardi 19 mai 2025, avant 23h59.

Vingt - deux candidats ont retourné leur offre avant les date et heure limites. Certains candidats ont soumissionné pour plusieurs lots donnant : douze offres pour le lot 1 ; cinq offres pour le lot 2 ; huit offres pour le lot 3 ; sept offres pour le lot 4.

**Les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation sont pondérés comme suit :**

- Valeur technique au vu du mémoire du candidat : 50 %
- Prix : 45 %
- Note environnementale : 5 %

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 27 mai 2025 afin de décider des prestataires retenus pour chaque lot.

**Compte tenu de la délibération du Comité Syndical en date du 1<sup>er</sup> juillet 2023 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau, il est proposé aux membres du Bureau d'acter le choix des prestataires fait par la commission d'appel d'offres.**

## **Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**AUTORISER** le Président à signer les accord-cadres multi-attributaires à bons de commande relatifs aux intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement et intervenants en éducation artistique et culturelle, pour le Parc naturel régional du Vercors pour une durée de 36 mois à partir de la notification du marché aux titulaires (durée pouvant être prolongée par une reconduction expresse de 12 mois, sans que sa durée totale puisse excéder 48 mois), suivants :

### **Pour le lot 1 : Intervenant EEDD dans les secteurs du parc suivants :**

- Piémont Nord et ville porte (Grenoble)
- Royans Isère et villes portes (Vinay, St Marcellin)
- Quatre Montagnes
- Trièves et ville porte (Mens)
  - \* GRENOBLE CAMP DE BASE, 9 rue Docteur Mazet, 38000 GRENOBLE
  - \* Madame Caroline BRINGUIER, 18 route de Méaudre 38 880 AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS
  - \* Monsieur Lionel LAURENT (mandataire), 164 chemin de Papavet - Trésanne 38930 St MARTIN DE CLELLES et Monsieur Laurent LEPOUL, 70 rue de la Blachette, 38930 MONESTIER DU PERCY
  - \* Monsieur Lucas WEILL (mandataire), 2 square du champ de mars 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS, en groupement avec Madame Laetitia GENITONI, 6 montée des écoles 38680 PONT EN ROYANS et Madame Véronique THIERY, 40 rue du four à pain, Rousset en Vercors, 26420 ST AGNAN-EN-VERCORS
  - \* Madame Marine CHAMPALLE, 956 chemin de la Conversaria, 38250 VILLARD-DE-LANS

### **Pour le lot 2 : Intervenant EAC dans les secteurs du parc suivants :**

- Piémont Nord et ville porte (Grenoble)
- Royans Isère et villes portes (Vinay, St Marcellin)
- Quatre Montagnes
- Trièves et ville porte (Mens)
  - \* Madame Alexandra JACQUIN, 701 route des Vières 38250 VILLARD-DE-LANS
  - \* Association DANS TES RÊVES, 3 chemin du Calvaire, 26 400 ALLE

### **Pour le lot 3 : Intervenant EEDD dans les secteurs du parc suivants :**

- Diois
- Gervanne et ville porte (Crest)
- Raye Monts du Matin
- Royans-Vercors et ville porte (Romans-sur-Isère)
  - \* Monsieur Lucas WEILL (mandataire), 2 square du champ de mars 26420 LA CHAPELLE EN VERCORS, en groupement avec Madame Laetitia GENITONI, 6 montée des écoles 38680 PONT EN ROYANS et Madame Véronique THIERY, 40 rue du four à pain, Rousset en Vercors, 26420 ST AGNAN-EN-VERCORS
  - \* Monsieur Christophe BERNARD (mandataire), 210 rue du Petit Louis, 26600 MERCUROL en groupement avec Madame Claire LECOUTEUX, 8 rue de Chantal 26000 VALENCE et Madame Natacha NOIZEUX, 577 route de Pertuzon, 38112 AUTRANS-MEAUDRE-EN-VERCORS et Madame Sarah ROLLING, 48 rue de la Bassotte, 67130 WISCHES et Monsieur Ulysse HOUELLEU, 37 montée des chances, 38210 LA RIVIERE
  - \* Monsieur Lionel LAURENT (mandataire), 164 chemin de Papavet -

Trésanne 38930 St MARTIN DE CLELLES et Monsieur Laurent LEPOUL, 70 rue de la Blachette, 38930 MONESTIER DU PERCY

\* Monsieur Stéphane DESROUSSEAUX, 16 rue Rencurel, 26120 CHABEUIL

\* LYSANDRA EDUCATION ENVIRONNEMENT, 14 descente de la Brèche, Le vieux village 26400 BEAUFORT SUR GERVANNE

\* Madame Marine CHAMPALLE, 956 chemin de la Conversaria, 38 250 VILLARD-DE-LANS

**Pour le lot 4 : Intervenant EAC dans les secteurs du parc suivants :**

- Diois
- Gervanne et ville porte (Crest)
- Raye Monts du Matinà
- Royans-Vercors et ville porte (Romans-sur-Isère)

\* Madame Alexandra JACQUIN, Route des Vières, 38250 VILLARD-DE-LANS

\* Madame Aline DETTRING, 11 rue du faubourg du temple, 26340 SAILLANS

\* Association DANS TES RÊVES, 3 chemin du Calvaire, 26 400 ALLEX

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Financements du FNADT en 2025 dans le cadre du programme  
Espace Valléen : autorisation d'engager les opérations sur fond  
propre**

La Loi de finances initiale pour l'année 2025 a été adoptée le 17 février 2025. Une dynamique forte de réduction des dépenses publiques a été enclenchée pour la plupart des budgets ministériels dont celui relatif aux crédits du FNADT consacrés aux contrats de plan entre l'Etat et les régions (CPER et CPIER). La réduction des crédits d'engagement et des crédits de paiement est vraiment conséquente par rapport à 2024. Aussi, une très forte priorisation des demandes va être opérée par le préfet de massif pour les paiements et pour la mise en validation par le comité de programmation, des engagements nouveaux, en priorisant les actions d'appui indispensables par rapport à des projets d'investissement nouveaux.

Pour 2025 le Parc a déposé plusieurs demandes de financements FNADT via le programme Espace Valléen :

- 3 visant à terminer des projets qui avaient déjà obtenus une première tranche de financement FNADT en 2024
- 2 sur des projets reconduits chaque année dans le cadre du programme EVV,
- 1 sur l'ingénierie de la transition des stations du Vercors, initié et soutenu par le Commissariat de Massif, et de ce fait moins concerné par un arbitrage éventuel.

Au regard de la conjoncture décrite, il y a un risque de non obtention de subventions FNADT en 2025, sur un ou plusieurs dossiers.

Les projets ayant déjà débuté, ou prêt à l'être, parfois avec des cofinancements déjà acquis, la question se pose de savoir si le Parc peut suppléer aux subventions FNADT sur ses fonds propres, dans le cas du non engagement de l'Etat.

Au budget primitif du Parc 2025, une enveloppe d'environ 269 000€ a été réservée pour assurer l'autofinancement du programme d'actions 2025, faire face aux incertitudes, et reconstituer les fonds propres, en diminution ces dernières années. Pour permettre d'apprécier l'incidence financière et la prise de décision, un état des charges (graphique ci-joint)

Ainsi après affectation des crédits sur l'autofinancement et sous réserve de la décision du comité syndical d'approuver l'aménagement du loyer du Piroulet pour 2025, le reliquat des crédits non affectés serait à minima de 38 000€ environ.

**Budgets FNADT 2025 des opérations démarrées en 2024 (Délibérations du 21 mai 2025)**

**Valorisation de la transition touristique par une approche sensible**

| DEPENSES PREVISIONNELLES 2025                       |           | RECETTES           |                  |
|-----------------------------------------------------|-----------|--------------------|------------------|
| Prestation artistique                               | 19 540,36 | <b>FNADT</b>       | <b>11 326,43</b> |
| Prestation médiation EEDD                           | 6 442,32  | DRAC (déjà obtenu) | 16 991,34        |
| Valorisation diffusion de la création / objet trace | 8 000,00  | Autofinancement    | 5 664,91         |
| Animation                                           | 0,00      |                    |                  |
| Total                                               | 33 982,68 | Total              | 33 982,68        |

## Projet scolaire – C'est chaud pour les Alpes 2024/2025

| DEPENSES PREVISIONNELLES 2025 |           | RECETTES             |                 |
|-------------------------------|-----------|----------------------|-----------------|
| Prestations EEDD              | 7 700,00  | <b>FNADT</b>         | <b>5 604,13</b> |
| Formation                     | 0         | REGION (déjà obtenu) | 4 831,87        |
| Déplacements Bus              | 3 850,00  | Autofinancement      | 2 609,00        |
| Animation                     | 1 495,00  |                      |                 |
| Total                         | 13 045,00 | Total                | 13 045,00       |

## Inspiration Vercors – Accompagnement stratégique et création d'outils

| DEPENSES PREVISIONNELLES 2025                  |           | RECETTES             |                  |
|------------------------------------------------|-----------|----------------------|------------------|
| Acompagnement stratégique                      | 2 160,00  | <b>FNADT</b>         | <b>11 103,50</b> |
| Création d'outils de promotion et valorisation | 42 254,00 | REGION (déjà obtenu) | 19 986,30        |
|                                                |           | Autofinancement      | 13 324,20        |
| Total                                          | 44 414,00 | Total                | 44 414,00        |

### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**AUTORISER** la poursuite des opérations démarrées en 2024 et l'engagement des dépenses en cas de non obtention de la subvention FNADT, supplée par les fonds propres du Parc

→ d'**AUTORISER** le démarrage des opérations 2025 et l'engagement des dépenses en cas de non obtention de la subvention FNADT, supplée par les fonds propres du Parc

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 11 juin 2025**

**Nouveau périmètre du Parc, panneaux et outils de communication :  
demande de financements**

**Contexte**

En 2018, le Parc naturel régional du Vercors s'est engagé dans la révision de sa charte. Ce travail qui fixe les grandes orientations pour les 15 ans à venir, a été finalisé en 2024.

Le travail de concertation avec toutes les parties prenantes a permis d'obtenir l'approbation par les communes et les services de l'État. Le premier ministre a signé le 26 mars 2025, le décret n° 2025-284

Suite au renouvellement de sa charte (2025-2040) le périmètre du Parc naturel régional du Vercors est modifié suite à l'intégration de 15 nouvelles communes et 1 ville porte.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement ainsi que les mesures de mise en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur l'ensemble du Parc du Vercors par les différentes collectivités.

La modification du périmètre du Parc a entre autre, des incidences en terme de signalétique, communication, surface, espace protégé, réseau de sentiers, etc...

L'arrivée de nouvelles communes peut également impliquer la prise en compte de nouveaux EPCI et ou de nouvelles villes portes. En l'espèce, c'est le cas avec Valence Romans Agglomération et la Communauté de commune du Crestois et du Pays Saillans et Mens comme ville porte.

**Description :**

- Les communes d'un PNR sont identifiées à leur entrée par un panneau de signalétique dédié et il en va de même pour les villes portes ainsi que le territoire Parc depuis les principaux axes routiers. Le Parc fourni le nombre de panneaux nécessaires aux nouvelles communes et ville porte, reste à charge de ces dernières de gérer l'installation.



- La charte du Parc 2025-2040 est constituée de nombreux documents (charte, cartes, annexes). Ces éléments sont numérisés et accessibles sur le site internet du Parc, cependant dans un souci de communication certains organismes souhaitent obtenir la version papier.
- Dans le cadre de sa communication le Parc dispose d'un fond photo. La modification du périmètre avec l'arrivée des nouvelles communes implique une campagne photo sur ces nouveaux secteurs.

#### Plan de financement prévisionnel :

| Dépenses HT                          |             | Recettes                          |             |
|--------------------------------------|-------------|-----------------------------------|-------------|
| Panneaux signalétiques Parc          | 3 594,20 €  | Région Auvergne Rhone Alpes (PPI) | 16 208,99 € |
| Panneaux signalétiques Villes-Portes | 540,10 €    |                                   |             |
| Panneaux signalétiques communes      | 4 320,80 €  |                                   |             |
| Campagne photographique              | 5 983,00 €  |                                   |             |
| Cartes pour la Maison du Parc        | 112,00 €    | Autofinancement PNRV              | 4 052,25 €  |
| Cartes rigide pour la Maison du Parc | 250,00 €    |                                   |             |
| Affiches pour les membres du Parc    | 4 815, 00 € |                                   |             |
| Frais de port et emballage           | 646, 14 €   |                                   |             |
| TOTAL                                | 20 261,24€  | TOTAL                             | 20 261,24€  |

Considérant le caractère de durabilité de l'ensemble de ces dépenses augmentant leur durée d'utilisation, il est proposé de les comptabiliser en section d'investissement.

#### Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement du plan de signalétique et communication du PNRV suite à la modification de son périmètre, sollicitant les lignes Parc PNRV 2025 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.
- de **DIRE** que les dépenses seront comptabilisées en section d'investissement compte tenu de leur durabilité.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Bureau Syndical – séance du 11 juin 2025**

|                                                                                                                                                                                                                             |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>2025.B 43</b> Association Dark Sky France : proposition d'adhésion.....                                                                                                                                                  | 3  |
| <b>2025.B 44</b> Révision de la cartographie des habitats naturels des espèces végétales du site Natura 2000 de Lus-la-Croix Haute : demande de financements.....                                                           | 4  |
| <b>2025.B 45</b> Création d'un parcours d'interprétation et de valorisation sur les thématiques des vautours et de la Réserve Internationale de Ciel Étoilé au Col de Rousset : demande de financements.....                | 5  |
| <b>2025.B 46</b> Enquête Flux Vision Tourisme : approbation d'une convention entre Isère Attractivité et le PNR Vercor.....                                                                                                 | 7  |
| <b>2025.B 47</b> Projet de création d'une zone de protection forte- Arrêté Préfectoral de protection de biotope des Falaises du Pic Saint-Michel au Moucherotte : demande d'avis.                                           | 8  |
| <b>2025.B 48</b> Marché « Intervenants pédagogiques en éducation à l'environnement et intervenants en éducation artistique et culturelle pour le Parc naturel régional du Vercors » 2025-2028 : choix des prestataires..... | 10 |
| <b>2025.B 49</b> Financements du FNADT en 2025 dans le cadre du programme Espace Valléen : autorisation d'engager les opérations sur fond propre.....                                                                       | 13 |
| <b>2025.B 50</b> Nouveau périmètre du Parc, panneaux et outils de communication : demande de financements.....                                                                                                              | 15 |

***Fait et délibéré le 11 juin 2025 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 11 juin 2025.**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**



